

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 30 juin 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 205 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Odile BONTHOUX - Patrick BORE - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Roland DARROUZES - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Sylvaine DI CARO - Nadia DJERROUD BOULAINSEUR - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIE - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Roger MEI - Catherine MEMOLI PILA - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINE - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Maryse RODDE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAU - Roger RUZE - Albert SALE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Catherine MEMOLI PILA - Frédéric BOUSQUET représenté par Laure-Agnès CARADEC - Martine CESARI représentée par Joël MANCEL - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Bruno GILLES - Pierre COULOMB représenté par Danièle GARCIA - Robert DAGORNE représenté par Roger PELLENC - Christian DELAVET représenté par Olivier FREGEAC - Bernard DESTROST représenté par Roland GIBERTI - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Nouriati DJAMBAE représentée par Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO représenté par Christian BURLE - Jean-Pierre GIORGI représenté par Philippe CHARRIN - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Robert LAGIER représenté par Michel LEGIER - Nathalie LAINE représentée par Patrick BORE - Michel LAN représenté par Serge PEROTTINO - Stéphane LE RUDULIER représenté par Claude FILIPPI - Danielle MENET représentée par Gérard GAZAY - Patrick MENNUCCI représenté par Nathalie PIGAMO - Jérôme ORGEAS représenté par Danielle MILON - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Stéphane PICHON représenté par Gérard CHENOZ - Patrick PIN représenté par André JULLIEN - Roger PIZOT représenté par Régis MARTIN - Bernard RAMOND représenté par Arnaud MERCIER - Julien RAVIER représenté par Valérie BOYER - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Xavier MERY - Eric SCOTTO représenté par Roland CAZZOLA - Josette VENTRE représentée par Solange BIAGGI - Patrick VILORIA représenté par Monique CORDIER - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Jean-Claude FERAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jacques BESNAÏNOU - Roland POVINELLI - Maryvonne RIBIERE.

Signé le 30 Juin 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 21 Juillet 2016

Monsieur Le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FAG 026-508/16/CM

■ Adoption du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2015 du SIMA du Pays d'Aix
FAG 16/657/CM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Syndicat mixte du massif forestier de l'Arbois (SIMA) a été dissout le 31 décembre dernier lors de la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence son périmètre étant intégré au périmètre de la Métropole.

L'ensemble de l'actif et du passif de ce syndicat est repris par la Métropole d'Aix-Marseille-Provence comme le précise l'Arrêté préfectoral du 29 décembre 2015 adressé à la Métropole.

Aujourd'hui, dans le cadre de l'exercice réglementaire d'adoption des comptes passés, il est demandé à la Métropole de se prononcer sur le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2015 du SIMA.

Compte Administratif 2015 :

Les résultats définitifs du Compte Administratif sont résumés ci-dessous :

- résultats de l'exercice 2015 dépenses en section de fonctionnement :	107 089,67 €
- résultats de l'exercice 2015 recettes en section de fonctionnement :	216 893,60 €
- résultats de fonctionnement à affecter :	107 089,67 €
- résultats de l'exercice 2015 dépenses en section investissement :	166 685,90 €
- résultats de l'exercice 2015 recettes en section investissement :	150 489,50 €
- solde d'exécution de la section investissement dépenses reporté de 2014 :	11 908,31 €
- solde d'exécution d'investissement dépenses cumulé (avec report) :	178 594,21 €
- <i>résultats cumulés de l'exercice 2015 en dépenses</i> :	285 683,88 €
- <i>résultats cumulés de l'exercice 2015 en recettes</i> :	367 383,10 €

Au regard des résultats établis, le Compte Administratif du SIMA dégage un excédent budgétaire de :

81 699,22 €

Compte de Gestion 2015 :

Le Compte de Gestion a été dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer.

Ainsi, le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et il a procédé à toutes les opérations d'ordre prescrites dans ses écritures.

Les résultats sont les suivants :

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 21 Juillet 2016

COMPTE DE GESTION 2015			INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
A. RECETTES	PRÉVISIONS TOTALES		277 504,81	204 985,70	482 490,51
	RECETTES NETTES	A	150 489,50	216 893,60	367 383,10
B. DÉPENSES	PRÉVISIONS TOTALES		277 504,81	204 985,70	482 490,51
	DÉPENSES NETTES	B	166 685,90	107 089,67	273 775,57
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015		C=A-B	- 16 196,40	109 803,93	93 607,53
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014		D	- 11 908,31	35 033,87	23 125,56
PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT 2015		E	0	35 033,87	35 033,87
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2015		F = C + D - E	- 28 104,71	109 803,93	81 699,22

Après lecture, il peut être considéré sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, la bonne exécution du budget de l'exercice 2015.

Les excédents constatés au Compte Administratif et au Compte de Gestion sont identiques.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération du 2 novembre 2015 du Syndicat mixte forestier de l'Arbois se prononçant sur les conditions de sa liquidation ;
- L'arrêté préfectoral du 29 décembre 2015 mettant fin à l'exercice des compétences du Syndicat mixte du massif forestier de l'Arbois ;
- Le compte administratif transmis par le SIVOM ;
- Le Compte de gestion dressé par le comptable public à la date du 31 décembre 2015 ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 23 juin 2016.

Où le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Délibère**

Article 1 :

Est pris acte de la présentation du Compte Administratif et du Compte de gestion 2015 du SIMA.

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 21 Juillet 2016

Article 2 :

Sont constatées les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion 2015.

Article 3 :

Le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2015, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Article 4 :

Les résultats définitifs du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2015 tels que présentés ci-dessus sont arrêtés.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Budget

Jean MONTAGNAC